

Délibération N° 2020-56

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration N°2018-48 portant adoption du nouveau règlement intérieur de l'Université ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Révision du règlement intérieur de l'établissement – règlement de l'utilisation des véhicules

Le Conseil d'administration approuve la révision du règlement intérieur de l'Université, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Par délégation
La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.